

**Procès-Verbal**  
**Séance du Conseil Municipal**  
**tenue en Mairie**  
**le 4 octobre 2022**  
**à 20 heures 30**

PRÉSIDENT DE SÉANCE : M. Philippe FORTIN, Maire

PRÉSENTS : M. PICCOLO F. – MME CIOTTI M. – M. MUGNEROT Ph.  
M. J.-C. MOUTAMA – M. BACHET M. – MME SAMSON C.  
MME GARNIER F. – M. ROBOT H. – M. DI STASIO G.  
MME BAETA M.-Ch. – MME BALARD B. – MME HUON S

ABSENTE EXCUSÉE : MME NIBAULT G. représentée par MME BALARD B.

ABSENTS EXCUSÉS : M. HERISSON D. – M. FAUCHEUR J. – M. BERNIR C.  
MME DELICOURT M. – MME HEMON C.

SECRETÉAIRE : M. Hervé ROBOT

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents et représentés : 14

Date de la convocation : 26 septembre 2022

**Ordre du jour**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 4 juillet 2022
3. Indemnité du maire
4. Marché Place Simone Veil
5. Subvention Association Culture et Patrimoine
6. SDESM : adhésion Groupement de commandes d'achats d'Energie
7. Décisions budgétaires modificatives
8. Affaires et informations diverses
  - Délégations

## **I DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un secrétaire de séance.

**Monsieur Hervé ROBOT** est désigné secrétaire de séance.

## **II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2022**

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 juillet 2022.

Le Procès-Verbal de la séance du 4 juillet 2022 n'appelle pas d'observation particulière du Conseil Municipal et est **approuvé à l'unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **III INDEMNITÉ DU MAIRE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints au Maire.

Par délibération du 25 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé de fixer l'indemnité du Maire à 44% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Avant l'augmentation du point d'indice de la Fonction publique cette indemnité était exonérée de Charges de sécurité sociale compte tenu du fait qu'elle ne dépassait pas 50% du Plafond annuel de la Sécurité Sociale. Depuis le mois de juillet, ce n'est plus le cas, entraînant des charges supplémentaires sur le budget communal.

Monsieur le Maire propose au Conseil de réduire cette indemnité à 42 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique, afin d'être en dessous du plafond indiqué ci-dessus.

**Accord à l'unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **IV MARCHÉ PLACE SIMONE VEIL**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- créer un marché communal Place Simone Veil, le 1<sup>er</sup> vendredi du mois de 16h00 à 21h00,
- adopter le règlement intérieur ci-annexé,
- décider qu'il n'y aura pas de droits de place payant pour une période d'un an renouvelable,
- charger Monsieur le Maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal.

**Accord à l'unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **V SUBVENTION ASSOCIATION**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a attribué pour l'année 2022 une subvention réduite pour l'Association Culture et Patrimoine en prenant en compte le financement d'une plaque commémorative soit une subvention de 450 €.

L'Association a pris en charge le financement de la moitié du coût de la plaque, ce qui n'a pas été pris en compte lors du calcul du montant de la subvention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention complémentaire de 450 € (quatre cent cinquante euros).

**Accord à l'unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **VI SDESM : Adhésion au Groupement de commandes d'achats d'Energie**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Longueville a adhéré au groupement de commandes d'achats et de fournitures d'énergies avec le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM). Les marchés coordonnés arrivent à échéance au 31 décembre 2023 pour le gaz et au 31 décembre 2024 pour l'électricité.

Dans un souci de simplification, le SDESM propose un seul acte pour les deux types de fournitures, et ce de manière anticipée, afin de bénéficier de tarifs plus avantageux.

Le Maire propose au Conseil Municipal de :

- APPROUVER le programme et les modalités financières,
- AUTORISER l'adhésion de la commune au groupement de commandes d'énergies et services associés,
- APPROUVER les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes annexé à la présente délibération,
- AUTORISER le Maire à signer l'acte constitutif de groupement de commande et tout acte ou mesure nécessaire à son exécution
- AUTORISER le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants.

**Accord à l'unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **VII DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES**

Le Maire proposera à l'assemblée de régulariser certaines opérations de dépenses et de recettes, en procédant à la ventilation des crédits nécessaires au règlement des diverses affaires en instance, sur le Budget de l'exercice 2022.

### **Budget FRICHE Décision Modificative n°1 – Ouverture de crédits :**

#### **Fonctionnement**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
66111	Intérêts réglés à échéance	+911,00
6226	Honoraires	-911,00
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

**Accord à l'unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

**Décision Modificative n°3 – Ouverture de crédits :  
Rattrapage amortissements 2021**

**Fonctionnement**

	<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
Dépenses	Opération 023 Compte 023	Virement Section Investissement	-104,00
Dépenses	Opération 042 Compte 6811	Dotation aux amortissements	+104,00
Recettes	Chapitre 021 Compte 021	Virement Section Exploitation	-104,00
Recettes	Opération 040 Compte 2804182	Bâtiments et installations	+104,00
	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

**Accord à l'unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

**Décision Modificative n°4 – Ouverture de crédits :  
Régularisation écritures antérieures**

**Investissement**

	<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
Recettes	Opération 041 Compte 2031	Frais d'étude	67 425,43
Dépenses	Opération 041 Compte 2051	Concession et droit similaire	568,99
Dépenses	Chapitre 041 Compte 21312	Bâtiments scolaires	35 181,88
Dépenses	Opération 041 Compte 2188	Autres immobilisations corporelles	27 039,19
Dépenses	Opération 041 Compte 2128	Autres agencements et aménagement	4 635,37
	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

**Accord à l'unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## VIII AFFAIRES DIVERSES

### Délégations :

Le Maire rappellera que, conformément à l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée Municipale, par délibération du 25 mai 2020, lui a délégué un certain nombre de ses compétences. Dans le cadre de cette délégation et conformément à l'article L. 2122.23 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rendra compte des décisions prises depuis le 4 juillet 2022 :

NÉANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Secrétaire,



Hervé ROBOT.

Longueville, le 5 octobre 2022  
Le Maire,



Philippe FORTIN

« La vie s'est comme une bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre. »